ALPHABETISATION EN ZONE RURALE DU XVIIe au XIXe SIECLE.

A partir de quand l'ensemble des habitants des villages ont-ils su écrire?

Les hommes et les femmes ont-ils appris à écrire à partir de la même époque ?

En ce qui concerne le village de Hannêche, n'ayant trouvé aucun document écrit par des gens du village, (lettres individuelles), une recherche a été faite sur la capacité de ces gens d'écrire leur nom. On a étudié le nombre et la qualité (croix, idéogramme. écriture du nom) des signatures aux bas de lettres collectives et documents officiels.

Dans les archives de l'Etat(1) - Haute Cour Justice de Hannêche, on trouve deux lettres collectives signées par un grand nombre de manants, l'une datée du 17 octobre 1677, constituant une procuration, l'autre datée de 1751 constituant une lettre de réclamation pour demander le changement de mayeur.

Ces deux lettres ne sont signées que par des hommes.

Dans les registres de la paroisse, de 1779 à 1794, puis dans les registres de l'état civil de la commune de Hannêche, après 1800, les jeunes mariés sont invités à signer au bas de la déclaration de leur union.

Les actes ont été dépouillés jusqu'en 1865.

1677 :

15 manants "signent" la procuration. Parmi eux, 5 écrivent leur nom, 3 dessinent une sorte d'idéogramme qui semble être personnel et 7 dessinent une croix.

En 1675 on compte 24 manants soumis à l'impôt des feux, plus trois censiers et en 1681 on en compte 22 et 3 censiers.

On peut conclure qu'en 1677, à Hannêche, presque 2 manants, chefs de famille, sur 10 savent écrire leur nom. et qu'en plus, 1 autre sur 10 est convaincu, parce qu'il signe à l'aide d'un idéogramme, que l'écriture de son nom est importante.

1751 :

22 manants, le curé compris, "signent" une demande collective de remplacement du mayeur adressée à l'autorité supérieure de Namur.

8 parmi eux signent de leur nom soit 36%.

L'assiette de l'impôt des manants de 1731 renseigne 22 feux tandis qu'une statistique de 1784 renseigne 60 maisons à Hannêche.

Nous pouvons donc tabler sur 40 maisons en 1751, donc sur 40 chefs de famille. Nous pouvons conclure qu'au moins 20% des chefs de famille savent écrire leur nom.

---

(1) Archives de l'Etat a Huy (A. E. H.) cahiers 21 et 22

Entre 1779 et 1794

Se sont mariés : 38 jeunes gens et jeunes filles. repris par le curé du lieu. comme étant nés à Hannêche et faisant toujours partie de la paroisse.

18 parmi eux savaient écrire leur nom.

Nous pouvons conclure que près d'un Hannêchois sur 2 qui s'est marié entre 1779 et 1794 savait écrire son nom.

Entre 1800 et 1865

163 personnes nées à Hannêche se sont mariées dans ce village.

Parmi elles, 127 savaient écrire leur nom soit 78%.

Conclusion :

Dressons un tableau récapitulatif de la proportion de personnes nées à Hannêche, sachant écrire leur nom au bas d'un acte officiel :

Date	Pourcentage
1677	20 % (presque) des chefs de famille
1751	20 % au moins
Entre 1779 et 1794	47 % des nouveaux mariés
Entre 1800 et 1865	78 % des nouveaux mariés

Ce sont les années voisines de 1750 qui semblent constituer les années du début de l'alphabétisation de masse dans ce coin de Hesbaye.

Analysons plus précisément les actes de mariage.

Pour analyser la capacité des nouveaux mariés à écrire leur nom, classons-les en fonction de leur date de naissance. Ainsi sera-t-il possible de voir l'évolution de la capacité de pouvoir écrire leur nom en fonction du temps.

Entre 1779 et 1794 le curé n'a jamais inscrit l'âge des nouveaux mariés. Mais nous pouvons être pratiquement sûr qu'ils sont tous nés avant 1775. On se mariait à cette époque, exceptionnellement avant l'âge de 19 ans.

Après 1800. les autorités civiles ont toujours inscrit 1'âge des contractants du mariage.

Dans les tableaux suivants, les nouveaux mariés sont arbitrairement répartis en fonction de leur date de naissance par tranches de 25 ans.

Il s'est aussi avéré instructif de distinguer, dans les tableaux, les hommes des femmes, ainsi que les personnes nées à Hannêche des personnes nées hors village.

Résultats :

Les personnes nées à Hannêche sachant écrire leur nom :

Date	Hommes	Femmes
Avant 1775	15 sur 20	6 sur 23
Entre 1775 et 1799	22 sur 26	19 sur 25
Entre 1800 et 1824	21 sur 22	17 sur 34
Entre 1825 et 1850	12 sur 12	32 sur 36

Les personnes nées à l'extérieur de Hannêche sachant écrire leur nom :

Date	Hommes	Femmes
Avant 1775	11 sur 26	4 sur 20
Entre 1775 et 1799	12 sur 19	3 sur 16
Entre 1800 et 1824	20 sur 32	8 sur 19
Entre 1825 et 1850	15 sur 18	7 sur 8

Conclusion :

75 % des garçons nés à Hannêche avant 1775 et qui se marient dans la paroisse savent écrire leur nom. Par contre, à la même époque, seulement 20 % des filles savent écrire leur nom.

A partir de 1800 pratiquement tous les garçons nés à Hannêche savent au moins écrire leur nom.

Par contre il faut attendre la génération suivante pour voir 90% des filles savoir elles aussi, au moins écrire leur nom.

On verra sur le tableau de fréquentation scolaire repris plus loin, que les filles fréquentaient beaucoup moins les écoles que les garçons, du moins en 1812.

Par contre, pour les nouveaux mariés nés hors du village, il faut attendre la génération née après 1825 pour voir au moins 75% de l'effectif savoir écrire son nom, ceci tant pour les hommes que pour les femmes.

Comment expliquer l'augmentation du nombre de jeunes mariés sachant écrire leur nom de la fin du XVIIIème siècle au milieu du XIXème ?

C'est à cette époque que les diverses autorités, tant locales que nationales, prirent conscience de l'intérêt de la création des écoles dans les petits villages.

Qu'en fut-il à Hannêche et dans les villages environnants ?

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT A HANNECHE

Pour expliquer qu'avant 1800 un nombre aussi élevé de personnes sachent au moins écrire leur nom, il est intéressant de mentionner l'existence d'une école gratuite à Hannêche, au moins à la fin du 18e siècle.

Dans les archives de la cure de Hannêche se trouve une lettre datée du 23 janvier 1791 signée, tour à tour, par le seigneur de Hannêche, le Comte de Priuli, un échevin, G. Bacquelaine et le curé du lieu, J. Heptia.

« Je suis d'avis que la cour de Hannesche …doit laisser au maitre d'école les 3 muids lui assigné pour l'instruction gratis ainsi que le chauffage gratis durant 4 mois des enfants de la paroisse » .

Dans la même déclaration. il est fait allusion à des requêtes présentées par le curé le 7 décembre 1754 à l'évêque du diocèse de Namur, et le 12 novembre 1774 au conseil provincial de Namur. Malheureusement, il n'existe plus de trace de ces requêtes.

Durant le régime français. les autorités politiques commencent à s'intéresser systématiquement aux écoles situées dans chacun des villages de la région. Voyons ce que différents rapports signalent pour Hannêche et pour différents villages voisins.

En 1802 (an XI) « l'état des écoles primaires de l'arrondissement de Huy » nous apprend :

Acosse: il n'existe pas d'école.

Burdinne: il n'existe pas d'école mais le marguillier enseigne l'hiver à épeler.

Hannêche; il n'existe pas d'école mais le maire observe qu'un établissement destiné à l'instruction serait nécessaire.

Warêt- L'Evêgue: on apprend à lire et à écrire.

En 1807 Dans « l'état des écoles primaires de l'arrondissement de Huy », on peut lire :

« Dans la plupart des communes indiquées comme n'ayant pas d'école primaire, l'instruction est dirigée par des personnes qui, sans vouloir acquérir le titre d`instituteur veulent bien se charger de ce service pendant quelques temps de l'année.

Là où il existe une école, les instituteurs ont subi l'examen devant le jury qui les a reconnus capables.

« Le degré de capacité n'est pas égal, mais ceux dont l'instruction est la moins avancée peuvent enseigner l'écriture, la lecture, les premiers principes de la langue française et les premiers éléments de calcul ».

Dans une enquête menée en 1812 sur « l'état des écoles primaires du département de l'Ourte », on peut lire :

Commune	**Ecole**	**Garçons**	**Filles**	**Qualité de l'instituteur**
Bierwart	1	17	3	Degré de capacité nécessaire
Burdinne	1	19	3	
Couthuin	2	25	4	
Forville	Non			
Hannêche	Non			
Héron	1	34	8	Enseigne bien
Lamontzée	Non			
Lavoir	Non			
Marneffe	Non			
Meeffe	Non			
Moxhe	Non			
Pontillas	Non			
Wasseiges	1	50	20	Enseigne bien
Warêt - L'Evêque	1	18	7	Degré de capacité nécessaire

Revenons à Hannêche :

Création de l'école communale

Le régime hollandais (1815-1830) a favorisé le développement des écoles primaires.

La première trace d'un projet de construction d'une école communale à Hannêche se rencontre dans le recueil des délibérations du conseil municipal puis communal. Le devis estimatif de ce projet de construction s'élève à la somme de 1400 florins. Mais le Conseil n'a pu réunir que la moitié de la somme nécessaire.

Le 19 novembre 1829, le conseil municipal réunit extraordinairement, envoie une requête au Roi des Pays Bas pour obtenir un subside pour la construction d'une école communale et le traitement de l'instituteur. Ce subside fut accordé.

L'école est construite.

Le 23 mai 1833 le premier instituteur communal de Hannêche est nommé avec un traitement annuel de 150 florins avec, à sa disposition, une maison avec un jardin.

L'instituteur est âgé de 27 ans.

Dans les années qui suivirent la création de l'école. comment s'y déroulait le travail ?

Les élèves sont groupés en 3 divisions.

Les cours se donnent durant la mauvaise saison, du 1er novembre au 30 avril.

L'instituteur tient la classe de 9 heures à midi et de 1 heure à 4 heures du lundi matin au samedi à midi.

On a pu trouver la « distribution du travail pour l'école de Hannesche » approuvée par le conseil municipal du 24 juillet 1835.

Le travail scolaire favorisait avant tout l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. N'oublions pas que la langue parlée dans la région était le wallon namurois. Par contre, nous voyons très peu d'arithmétique.

Le catéchisme et l'étude des prières ne sont pas oubliés.

L'enseignement de ces matières comporte, dans la troisième division. jusqu'à 2 heures par jour. L'instituteur s'engageait aussi à donner, 3 fois par semaine, un cours de musique et de chant.

L'école communale était-elle gratuite ?

Elle ne l'était pas, mais le « Bureau de Bienfaisance » payait l'enseignement des pauvres.

Aux yeux de la loi (arrêté royal du 28 mai 1843) était considéré comme pauvre tout citoyen qui ne

déclarait pas à l'impôt un revenu supérieur à une somme inscrite dans la loi.

A plusieurs reprises le conseil communal signale que la majorité des enfants fréquentent gratuitement l'école.

En 1863, 55 enfants sont inscrits sur les listes scolaires. Tous ont droit de recevoir l'instruction gratuite, a l'exception de 3.

L'école s'est-elle toujours située au centre du village ?

La première école communale fut construite sur un terrain appartenant à l'échevin Jeangette sur la route Hannêche - Acosse. Les anciens du village désignent le lieux sous le nom de « *al vië sikole* ».

Une délibération du conseil communal du 25 mars 1862 nous la décrit:

« Cette école a été construite d'après les plans fournis et approuvés par l'autorité supérieure non seulement pour l'usage de la commune de Hannêche mais aussi pour celle d'Acosse. La salle d'école a pour dimension 8.65 m x 6.10 m x 3.5 m. Les fenêtres ont une hauteur de 2.37 m. ».

L'école subsista a cet endroit jusqu'en 1866. Cette année-là, elle fut vendue par la commune pour payer la construction de la nouvelle école située au centre du village.

Qui était chargé de l'instruction des enfants de Hannêche ?

Avant 1800, aucun nom n'a été trouvé.

En 1808, Lambert Martin Deleuze âgé de 54 ans est instituteur à Hannêche.

A partir de 1820, dans le registre communal des mariages, apparaît le nom de Lambert Martin Deleuze, qui est tour à tour renseigné comme instituteur, sacristain et clerc chanteur.

Jean Delhez fut le premier instituteur de l'école communale de Hannêche. Il fut nommé le 24 mai 1833. Les délibérations du conseil disent de lui qu'il était directeur d'un pensionnat à Ayeneux au moment de sa nomination. Il fut démis le 30 mars 1836 pour insouciance et manque de zèle.

Xavier Joseph Ripet, instituteur de la commune d'Acosse le remplaça le 14 mai 1836. Cet homme mourut trois ans plus tard, le 1er novembre 1839.

Léon Massart, instituteur à Burdinne et formé à l'école normale de Liège fut l'instituteur de Hannêche de 1839 à 1872.

Barras, de Hanret fut choisi parmi deux autres postulants le 30 septembre 1872. Il démissionna en 1884.

Henri Joseph Guisset, sous instituteur à Surlemez (Couthuin) fut engagé en 1872 parmi 11 postulants.

On trouve le nom de l'instituteur Hougardy entre 1902 et 1913.

Règlement de l'école communale, approuvé le 4 octobre 1835.

art 1

L'instituteur s'engage à tenir l'école régulièrement et conformément au tableau de travail, du 1er novembre jusqu'au 31 décembre et du 1er janvier jusqu'au 1er mai, cinq jours et demi par semaine, les jours de fête excepté. En tout autre temps de l'année, (il tiendra) trois jours d'école et trois jours de congé alternativement.

Néanmoins, si pendant ce temps les élèves dépassaient le nombre neuf, il s'engage à tenir constamment cinq jours et demi par semaine.

art 2

Il se réserve une vacance d'un mois annuellement depuis le premier jusqu'au trente septembre inclusivement.

art 3

Il s'engage à donner, les jours de classe, six heures d'école à savoir : le matin de neuf heures à midi et l'après-midi de une heure à quatre.

art 4

(Il s'engage) à donner, gratuitement, trois fois par semaine, une leçon de musique et chant outre les leçons ordinaires.

art 5

(Il s'engage) à donner chaque année dans la dernière quinzaine d'avril un examen public accompagné d'exercice de déclamation et à faire la distribution des prix par les autorités communales.

art 1 (bis)

Le Conseil Municipal fera visiter l'école trois fois au moins chaque semaine pour s'assurer si l'instituteur se conforme au tableau de la distribution de travail arrêté par le Conseil Municipal et affiché dans l'intérieur de la salle d'école.

Un membre du collège des bourgmestre et assesseurs, dans ces visites, consignera dans un registre gardé par l'instituteur, les remarques et les observations qu'il aura faites. M. le Curé de la paroisse sera invité à visiter l'école chaque fois qu'il en aura le loisir.

art 2 (bis)

Le conseil s'engage, en outre, à ne pas retirer à l'instituteur les avantages dont il a été en possession jusqu'à ce jour aussi longtemps qu'il se conformera de son côté à ses obligations.

Tableau de la distribution du travail pour l'école de Hannêche.

Vu et approuvé en séance du conseil municipal le 24 juillet 1835.

Première division :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h – 10h	Examen des cahiers. Correction de la dictée	Examen des cahiers Correction de l'analyse	Examen des cahiers. Correction de la dictée	Examen des cahiers Correction de l'analyse	Examen des cahiers. Correction de la dictée	Examen des cahiers Correction de l'analyse
10h – 11h	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Grammaire
11h – 11h$^{1/2}$	Lecture	Lecture – Musique	Lecture	Lecture – Musique	Lecture	Lecture – Musique
1$^{1/2}$h – 2h	Ecriture	Dictée	Ecriture	Exercices de grammaire	Ecriture	Congé
2h – 3h	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique	Congé
3h – 4h	Analyse	Exercices de grammaire	Analyse	Dictée ou catéchisme	Exercices de grammaire ou analyse	Congé

Pour les deux dernières divisions, les mêmes exercices se répètent chaque jour, excepté le samedi après-midi (congé).

	Deuxième division	Troisième division
9h – 10h	Grammaire	Lecture au tableau
10h – 11h	Ecriture	Lecture à la machine typographique (*Note : livres imprimés*)
11h – 11h$^{1/2}$	Calcul	Ecriture ou catéchisme
1h$^{1/2}$ – 2h	Lecture	Réciter les prières
2h – 3h	Verbes	Développement des facultés intellectuelles et lecture dans les livres
3h – 4h	Catéchisme	Catéchisme

Dégâts causés par les élèves.

Séance du dix-huit mars 1848.

Présents M. M. Bon Deheusch, Bourgmestre président; Rasquin et Laruelle, Echevins, Pirlet , Docquier, Bourguignon et E... conseillers, Jamart, secrétaire

Le Conseil

« Considérant que depuis environ trois ans le sieur Léon Massart, instituteur communal a abandonné la maison d'école pour aller prendre son domicile au presbytère, que par suite de cet abandon dans lequel se trouve cette maison hors des heures de classe, elle est livrée aux dégâts et à la destruction des élèves et à la malveillance.

C'est ainsi, pour parler des années antérieures, qu'en 1847, les tuiles de la toiture de la maison ont été en partie détruites par des pierres lancées par des élèves, et que la couverture a dû être refaite à neuf ; que tous les carreaux du rez-de-chaussée de la maison ont dû être renouvelés, que les élèves envahissent la maison avant l'arrivée de l'instituteur, la destruction commence immédiatement : les bancs et les pupitres sont alors renversés sur le pavé et sont brisés et découpés avec des couteaux.

Une visite faite aujourd'hui à cette maison par Monsieur le Bourgmestre. a constaté que les chambranles des portes sont arrachés ainsi que les gonds qui supportent les volets des fenêtres et volent les crochets qui servaient à les maintenir ouverts.

A l'intérieur le ciment qui recouvre les murs est arraché jusqu'à une certaine hauteur. A l'extérieur une quantité considérable d'ardoises recouvrant un pignon sont brisées et arrachées.

Enfin les carreaux des fenêtre sont constamment brisés, il est même deux fenêtres qui, actuellement, n'ont plus de carreaux et dont les ouvertures sont bouchées avec de la paille depuis plusieurs mois.

A l'intérieur la boue recouvre le pavé et il s'exhale de cette maison du miasme méphitique car elle n'est, tout au plus, lavée qu'une fois par an. A l'extérieur les élèves font leurs immondices sur les murs et sous les fenêtres de la maison.

Considérant que depuis trois ans l'administration communale n'a cessé d'adresser, sur tous les désordres, des remontrances à l'instituteur en lui enjoignant principalement de reprendre son domicile à l'école mais que celui-ci n'en a tenu aucun compte en disant qu'il se f . . . ... du conseil communal, attendu qu'il a pour lui le curé et l'inspecteur des écoles.

Considérant d'un autre côté que l'instruction que les élèves reçoivent dans cette école est en dessous de toute critique, qu'ils y végètent dans une ignorance crasse, que des parents ont dû retirer leurs enfants et les envoyer à l'école de communes voisines.

Considérant qu'il importe que l'auteur de tous ces scandaleux désordres soit révoqué de sa fonction ..... »

Au cours de la séance suivante, le conseil communal revient sur sa décision de révoquer l'instituteur; celui-ci accepte de reprendre son domicile à l'école.

Une nouvelle école communale

Située dans le village, une nouvelle école communale sera construite et inaugurée en 1878. Ce bâtiment, ceinturé d'un mur avec grillage d'entrée, cour, jardin et maison de l'instituteur, où est intégré un bureau pour le secrétaire, le bourgmestre et les réunions des élus communaux.

Alexandre Barras enseignera à la nouvelle école, jusqu'à sa démission en mars 1884. Il était l'époux de Marie Rousseau, de Hannêche.

Le 29 août 1885, Mr. Guisset, de Surlemez (Couthuin), est désigné, ensuite François Hougardy, de Burdinne, qui épouse Marie Bourguignon et s'installe à Hannêche.

Léopold Rousseau, de Hannêche et Edgard Pirard, de Avin, lui succèderont.

Coll. Ch. Elias – Texte d'Olivier Lahaye